

**Compte-rendu des DECISIONS
et DELIBERATIONS du
C.C.A.S. de PLOURAC'H**

Séance du : 25 mars 2024

Préambule : Adoption du compte rendu de la séance du 18 septembre 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à onze heures trente minutes, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoquée le cinq mars, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Huguette Larhantec, Corinne Lozac'h, Raymonde Guilcher, Nelly Thoraval, Yannick Larvor, Philippe Le Guilcher, Jean-Pierre Guillerme et Marcel Pédrion.

Absente : Annick Lescoat

Secrétaire de séance : Huguette Larhantec

2024 – 03 25 01

OBJET : Compte de Gestion 2023 et Compte Administratif 2023

La Commission Administrative, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

La Commission Administrative réunie sous la présidence de Philippe Le Guilcher, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Yannick LARVOR, Maire, ce dernier se retirant lors du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	0,00	7 600,00	0,00	2 577,71	0,00	10 177,71
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	5 142,56	987,05	5 142,56	987,05
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	-4 155,51	0,00	-4 155,51
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	7 600,00	5 142,56	3 564,76	5 142,56	11 164,76
RÉSULTATS DEFINITIFS	0,00	7 600,00	0,00	-1 577,80	0,00	6 022,20

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus : le compte administratif est par conséquent approuvé à l'unanimité.

2023 – 03 27 02

OBJET : Vote du Budget Prévisionnel 2023

Après en avoir délibéré, les Membres de la Commission Administrative décident à l'unanimité d'adopter le Budget 2023 du C.C.A.S., budget s'établissant comme suit :

Section de fonctionnement :

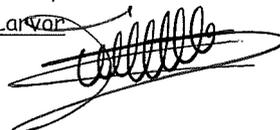
Dépenses = Recettes = 6 000.00 €

Section d'investissement :

Dépenses = Recettes = 7 600.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

Le Président,
Yannick Larvor




**Compte-rendu des DECISIONS
et DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL de PLOURAC'H**

Séance du : 25 mars 2024

Préambule : Adoption du compte rendu de la séance du 19 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le cinq mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick Larvor, Philippe Le Guilcher, Jean-Pierre Guillerm, Aurélien Fer, Huguette Larhantec, Corinne Lozac'h, Véronique Dilasser, Alain Le Coant, Marina Urvoaz et Claude Cario

Absent : /

Secrétaire de séance : Corinne Lozac'h

2024 - 03 25 01

OBJET : Compte de Gestion 2023 et Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par la Receveuse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion est par conséquent approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe LE GUILCHER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, Yannick LARVOR, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	127 365,20			85 011,97	127 365,20	85 011,97
Opérations de l'exercice	215 808,50	236 961,87	245 062,97	421 706,16	460 871,47	658 668,03
Résultat de clôture		21 153,37		176 643,19		155 489,82
Restes à réaliser	11 156,53				11 156,53	
TOTAUX CUMULES	343 173,70	236 153,57	245 062,97	506 718,13	588 236,67	743 680,00
RÉSULTATS DEFINITIFS		106 211,83		261 655,16		155 443,33

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus : **Le compte administratif est par conséquent approuvé à l'unanimité.**

2024 - 03 25 02

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation 2023 au BP 2024

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
- constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de **261 655.16 €**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT.....**261 655.16 €**
Soit au 31/12/2023

- Exécution du virement à la Section d'Investissement (SI - Art 1068)**121 231.76 €**
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (SF - Art 002) **140 423.40 €**

OBJET : Vote du Budget Prévisionnel 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le Budget 2024 de la Commune, budget s'établissant comme suit :

Section de **fonctionnement** :

Dépenses = Recettes = 508 065.40 €

Section d'**investissement** :

Dépenses = Recettes = 507 870.31 €

2024 - 03 25 04

OBJET : SUBVENTION COMMUNALE POUR LE CCAS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la répartition des produits des concessions de cimetière se fait de la manière suivante :

2/3 pour la Commune - 1/3 pour le CCAS.

Suite à un oubli, cette répartition n'a pas été faite sur l'exercice 2023, 100% du produit étant resté à la commune.

Monsieur le Maire propose ainsi que la subvention pour le CCAS soit augmentée d'autant. Le montant versé en 2024 sera donc de 6 348.80€ (somme inscrite au BP au compte 657362).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Le Maire,
Yannick Larvor

